



République Française

## MAIRIE DE BREVAL

DEPARTEMENT DES  
YVELINES

2022 T 96

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BREVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire et de ses adjoints,

Considérant l'organisation d'un évènement par la commune de Breval à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet,

#### ARRETE :

**ARTICLE 1** : Pour des raisons de sécurité, l'accès au Parc municipal sera totalement interdit du mercredi 13 juillet 2022 à 20h jusqu'au jeudi 14 juillet 2022 à 10h

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par l'affichage de ce dernier à chaque entrée du Parc Municipal ainsi que par voie numérique via le site internet de la commune.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

-Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de BREVAL

Fait à BREVAL, le 11 juillet 2022

Le Maire,  
Thierry NAVELLO

